RÉSOLUTION OENO 9/2003

AVERTISSEMENT EN MATIERE DE SANTE

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Sous-Commission « Vin, Nutrition et Santé », après avis du groupe d'experts « Aspects sociaux de la consommation du vin » ;

CONSIDERANT que la Sous-Commission « Vin, Nutrition et Santé » de l'O.I.V. a souhaité que les informations sur le sujet « vin et santé » soient présentées de façon équilibrée,

DECIDE que dans tous les documents publiés par l'OIV, sur le sujet « vin et santé », y compris les publications non officielles, l'avertissement suivant soit mentionné :

« L´OIV souligne que les informations en matière de santé doivent être présentées de façon équilibrée. Même si certaines données scientifiques suggèrent qu'une consommation modérée de vin peut avoir des effets bénéfiques sur la santé humaine, il est important de souligner que la consommation excessive de toutes boissons alcoolisées a des effets nocifs tant au niveau social que pour la santé individuelle».

Exemplaire certifié conforme Paris, 19 juin 2003
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2003